A/66/549



## Assemblée générale

Distr. générale 10 novembre 2011 Français Original: espagnol

Soixante-sixième session Point 45 de l'ordre du jour Question des îles Falkland (Malvinas)

> Lettre datée du 8 novembre 2011, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du communiqué spécial sur la question des îles Malvinas, adopté par les chefs d'État et de gouvernement des pays ibéro-américains réunis à l'occasion du vingt et unième Sommet ibéro-américain, les 28 et 29 octobre 2011 à Asunción (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 45 de l'ordre du jour relatif à la question des îles Malvinas.

> Le Représentant permanent adjoint, Chargé d'affaires par intérim (Signé) Diego Limeres



Annexe à la lettre datée du 8 novembre 2011 adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Communiqué spécial sur la question des îles Malvinas adopté par les chefs d'État et de gouvernement des pays ibéro-américains réunis à l'occasion du vingt et unième Sommet ibéro-américain, les 28 et 29 octobre 2011 à Asunción

Nous, chefs d'État et de gouvernement des pays ibéro-américains, réunis à Asunción à l'occasion du vingt et unième Sommet ibéro-américain,

Réaffirmons la nécessité pour les Gouvernements de la République d'Argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de reprendre aussitôt que possible les négociations visant à trouver une solution rapide au différend de souveraineté concernant les îles Malvinas, Géorgie du Sud et Sandwich du Sud et les espaces maritimes environnants, dans le cadre des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation des États américains, et dans le respect des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, y compris le principe de l'intégrité territoriale, et soulignons à ce propos l'aspiration au dialogue que manifeste depuis toujours la République argentine,

Rappelons, au sujet des activités unilatérales de prospection et d'exploitation de ressources renouvelables et non renouvelables auxquelles le Royaume-Uni se livre dans la zone en litige, les appels lancés au Royaume-Uni par la communauté internationale pour qu'il s'abstienne, conformément à la résolution 31/49 de l'Assemblée générale, de prendre des décisions impliquant le recours à des modifications unilatérales de la situation régnant dans les îles Malvinas, et qui n'apportent rien à la solution définitive du litige territorial,

Considérons que les manœuvres militaires auxquelles se livre le Gouvernement du Royaume-Uni, y compris le tir de missiles à partir du territoire des îles Malvinas, non seulement constituent une violation de la résolution 31/49, mais sont de surcroît incompatibles avec la recherche systématique d'un règlement pacifique entre le Gouvernement de la République argentine et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,

Soulignons à cet égard, les résolutions successives par lesquelles l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de poursuivre sa mission de bons offices afin que reprennent les négociations visant à parvenir, dans les meilleurs délais, à une solution pacifique du conflit en question.

2 11-58865